

La Gazette

des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3560 - Mardi 21 Janvier 2020 - Prix : 200 Fc

LÉGISLATIVES :

La CRC rafle la mise



ECONOMIE

Fermeture temporaire des commerces dès ce matin

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Janvier 2020**

Lever du soleil:
05h 54mn
Coucher du soleil:
18h 40mn

Fadjr : 04h 44mn
Dhouhr : 12h 22mn
Ansr : 15h 55mn
Maghrib: 18h 43mn
Incha: 19h 57mn



LÉGISLATIVES

Ahmed Youssouf dénonce des « magouilles » dans sa circonscription de Mbadjini-ouest



Le candidat du parti Orange qui est classé en deuxième position par les premiers résultats issus des bureaux de vote derrière son adversaire de la CRC, dénonce des bourrages d'urnes et l'exclusion de ses représentants dans les bureaux de vote.

Il faudra peut-être une année entière pour que les candidats puissent épancher chacun le trop-plein de son cœur vis-à-vis des législatives du 19 janvier. Selon les procès-verbaux sortis des bureaux de vote, le candidat Ahmed Youssouf du parti Orange (17,47%) et Ali Said Bakar de la CRC (45,8%) s'affronteront le 23 février

pour le deuxième tour.

Seulement, ce qu'a vécu le candidat Orange semble ne pas le rassurer quant au sort qui lui est réservé au dernier round. Avec une différence de 23% de voix derrière son concurrent, le candidat du parti Orange crie aux bourrages des urnes. Il affirme que le candidat de la CRC « a été favorisé » par les bourrages des urnes dans certains bureaux de vote « notamment à Ouzioini et Domoni ».

Le candidat affirme également que dans la circonscription, la plupart des assesseurs du parti Orange étaient exclus par les membres des bureaux de vote qui, eux, sont encartés dans la CRC. « J'ai dû me

bagarrer pour faire rentrer mes assesseurs vu qu'ils étaient tout le temps exclus des bureaux sans motif valable », se remémore-t-il.

Il appelle la commission électorale à respecter le choix du peuple. Par ailleurs il envisage d'engager des discussions avec ladite commission pour espère-t-il une meilleure organisation du second tour prévu le 23 février. « Nous ne pourrions plus marcher sur cette voie de magouille et de mauvaise organisation », tempête celui qui a laissé quatre candidats malheureux derrière lui.

Andjouza Abouheir

ENVIRONNEMENT

Ongoni risque d'être rayé de la carte, emporté par la mer

Depuis samedi dernier, le village d'Ongoni à Anjouan se trouve sous les eaux. Le Croissant rouge comorien tire la sonnette d'alarme et appelle à la contribution de tout le monde pour sauver ce village d'Anjouan.

"On doit rapidement agir avant que ça ne soit trop tard », appelle de ses vœux la Croissant rouge, par la voix de son responsable chargé des relations avec les médias, René Saïd Baco. La saison de pluie et l'agitation de la mer ont encore ravagé une partie du littoral de ladite localité. Si bien que samedi passé l'antenne régionale du Croissant rouge comorien, a convié la presse sur place.

Le village d'Ongoni doit rapidement bénéficier d'une assistance sous peine d'être rayé de l'île d'Anjouan par la mer. En effet, les opérations du désensablement restent le principal facteur de cette menace croissante, laquelle, selon les techniciens du Croissant rouge risquerait de « rayer une partie du village de la carte ».

Depuis des décennies, l'extraction du sable reste une activité génératrice de revenu très pratiquée dans la localité. « Les activités liées directement ou indirectement à la destruction du littoral sont la cause de montée des eaux. La mer a ravagé ma cour et visiblement elle n'est pas prête de s'arrêter là. Elle progresse toujours », témoigne les larmes aux yeux Halima Mouhoussouni, habitante d'Ongoni.

« On ne dort plus tranquillement durant cette période de mauvais temps. Déjà, vous voyez qu'une partie de ma maison est emportée par les eaux, on sent comme si les vagues traversent sous nos lits », poursuit-elle, lançant un appel aux

autorités.

Oumbad Saïd Alias Malardo, citoyen rencontré sur les lieux affirme que l'extraction du sable est une activité récente mais avant, les habitants s'étaient tournés vers l'agriculture. « Ces derniers temps, le chômage pousse les habitants, les jeunes surtout, à extraire du sable de mer, détruisant ainsi l'environnement avec toutes les conséquences qui en découlent. Que Dieu nous protège ».

Un projet de construction d'une digue est en cours. Il est piloté par une fédération des associations dont

une d'Ongoni et ADESCO. « Nous sommes toujours au niveau administratif du projet qui vise à construire une digue de presque 900 mètres de long », indique l'ancien maire de la commune et membre de l'association ADESCO. Le projet de construction de cette digue est encouragé par plusieurs associations notamment la Fédération de la Solidarité et de la Communauté de l'Océan Indien (FSCOI). La situation telle quelle nécessite des mesures d'urgence, en attendant.

Nabil Jaffar



COMMUNIQUE DE L'UNION DE L'OPPOSITION SUR LA MASCARADE ELECTORALE DU 19 JANVIER 2020

La mascarade électorale législative lancée par le pouvoir dictatorial d'Azali Assoumani devait se dérouler hier dimanche 19 janvier. Le régime avait cru pouvoir mettre à profit l'absence totale de tous les partis d'opposition démocratiques pour conduire son opération sur un large boulevard. C'était sans compter avec la détermination et l'engagement des forces attachées à l'Etat de droit, à la démocratie et aux libertés dans ce pays.

Le dimanche 19 janvier 2020 restera en travers de la gorge du camp de la dictature.

Sous des formes multiples propres au génie du peuple, les Comoriens ont de nouveau administré la preuve de leur rejet collectif, global et sans appel du régime de dictature.

Sur l'ensemble des trois îles les électeurs ont largement déserté les

bureaux de vote, répondant ainsi à l'appel au boycott de l'Union de l'opposition et des forces démocratiques. Même les quelques partisans du pouvoir, qui ont compris qu'il n'y avait pas d'enjeu, que les dés étaient pipés et que les jeux étaient faits, ne se sont pas donné la peine de se déplacer.

Dans certaines régions des barages ont été élevés, des urnes saccagées, des accrochages parfois violents avec les forces de répression observés.

De façon générale on peut estimer à moins de 10% le taux de participation des électeurs. Un camouflage pour le chef suprême de la dictature, Azali Assoumani.

On a en fait assisté à un cirque électoral, en forme de tête-à-tête exclusif entre Azali Assoumani et son parti vassalisé, la CRC d'un côté, et la cohorte des partis satelli-

tes du pouvoir de l'autre.

Le cirque s'est d'ailleurs tenu dans un huis-clos total puisque la communauté internationale, à l'exception notable et surprenante de l'Union africaine, n'a pas cru devoir envoyer des observateurs. Ni l'organisation des Nations unies, ni l'Union européenne, ni la Ligue des Etats arabes, ni la Commission de l'Océan indien, ni la SADC n'ont répondu aux sollicitations pressantes du régime pour une observation qui passerait pour une onction internationale.

L'Union de l'opposition et les démocrates comoriens portent une haute appréciation à ce geste de la communauté internationale consistant à refuser de se faire complice des errements dictatoriaux du régime d'Azali.

En revanche les dernières illusions du peuple comorien sur

Addis-Abeba se sont envolées dès lors qu'il constate que l'Union africaine, plutôt que de se mobiliser pour le respect des accords de Fomboni de 2001 dont elle est garante conjointement avec l'OIF, vient aujourd'hui au secours d'un régime unanimement rejeté par les comoriens de l'intérieur et de l'extérieur du pays pour cause de brutales violations systématiques des droits humains, de crimes d'Etat, de corruption généralisée et de mépris de la République et de ses institutions.

Dans ces circonstances extrêmement difficiles l'Union de l'opposition appelle toutes les forces vives du pays à se mobiliser sur une grande échelle, à compter sur leurs propres forces, à transformer leur colère en actes pour combattre et vaincre la dictature d'Azali Assoumani.

Moroni, Le 20/01/2020

LÉGISLATIVES :

La CRC rafle la mise

La Commission électorale nationale a publié hier les résultats provisoires du premier tour des législatives du 19 janvier. En donnant une participation record de 61,48%, pour un scrutin qui, aux yeux de nombreux observateurs, n’a pas semblé mobiliser grand monde, la CENI en sait quelque chose. Pour ce qui est des résultats, aucune surprise. Avec 16

candidats admis dès le premier tour, le parti au pouvoir semble bien parti pour ne compter que sur lui-même, assuré de former une confortable majorité parlementaire, sans ses alliés de la mouvance présidentielle.

Les mariages hétéroclites, la CRC n’en aura plus besoin au prochain parlement. Sur

un total de 24 députés à élire, le principal parti au pouvoir s’est taillé la part de lion avec 16 élus dès le premier tour. Sur cette première manche, l’on compte aussi deux autres candidats sans étiquette et un autre du parti Orange.

Mais la gourmandise de la CRC ne semble pas prête à s’arrêter là. Dans les cinq circonscriptions qui restent à départager lors du second

tour, un candidat de la CRC. Il est impensable que le parti du président Azali Assoumani laisse à ses rivaux une chance de gagner. La couleur de l’hémicycle est donc annoncée : elle est bleue. Comme pour la présidentielle de l’année dernière, les législatives de 2020 consacrent la nouvelle théorie politique du régime, celle du « GWA NDZIMA » (un seul coup suffit pour la victoire).

Un parlement sans un seul élu de l’opposition, cela fait bien longtemps que les Comores n’ont pas connu une telle configuration du paysage politique. Il faut remonter à la dernière législature du régime d’Ahmed Abdallah Abdérémane.

La Rédaction

Sauvetage d’un bateau au large des côtes malgaches

Les autorités annoncent des mesures de sécurité



Le dernier contingent des rescapés du bateau échoué au large des côtes malgaches a été reçu à la présidence lundi. L’occasion pour le premier collaborateur du chef de l’État et le ministre des finances d’annoncer des mesures de sécurité.

Des dispositifs de sécurité en mer seront installés dans les bateaux de pêche et de transport des personnes pour renforcer la sécurité qui permettront de signaler et localiser un bateau en détresse au large des côtes comoriennes et régionales.

Telle est la promesse faite par le directeur de cabinet du président de la République chargé de la défense, lors de la réception du dernier contingent des rescapés du bateau échoué au large des côtes malgaches.

« Mais tous ces efforts seront vains si les pêcheurs et les armateurs n’acceptent pas de faire immatriculer leurs bateaux, le seul moyen qui permettra à un bateau repêché en mer d’être identifié et informer les autorités comoriennes », insiste-t-il, saluant au passage la longanimité

dont ont fait preuves les 12 comoriens pendant 14 jours dans un kwasa.

Selon le commandant du kwasa, le mauvais temps survenu au cours de leur voyage entre Ndzouani-Mwali, le 28 décembre dernier, a eu raison de son bateau. Après avoir perdu le contrôle suite à l’épuisement du carburant, 14 jours après, le bateau s’est retrouvé au large des côtes malgaches. Secourus par les autorités malgaches, tous les passagers sont sains et saufs.

Andjouza Abouheir

ECONOMIE

Fermeture temporaire des commerces dès ce matin

La Nouvelle Opaco invite ses adhérents à fermer leurs magasins du matin jusqu’à midi ce mardi 21 janvier, et ce en guise de solidarité avec le syndicat des commerçants (Synaco) qui se réunit en assemblée générale ce jour-même pour décider des mesures à prendre contre la hausse des tarifs douaniers.

Les opérateurs économiques ne désarment pas. Face à la hausse des tarifs douaniers qu’ils imputent à l’administration douanière, ils ont décidé de fermer leurs commerces toute la matinée de ce mardi 21 janvier. Pour l’instant seuls sont concernés les adhérents de la Nouvelle Opaco, cette organi-

sation patronale la plus puissante de la place.

Ce ne sont que les prémices d’une bataille qui promet d’être rude puisque ce jour-même, les commerçants qui vont se réunir en assemblée générale vont devoir trancher sur la question de la hausse des tarifs douaniers. Et il est très probable que le verdict de ceux qui se trouvent essentiellement dans les marchés et leurs artères, reflète la mesure de l’Opaco : un arrêt de travail.

Si la situation en est arrivée là, c’est du fait de l’absence de résultats suite aux multiples rencontres entre les commerçants et les gouvernants. Lors de la dernière rencontre au cabinet présidentiel il y a près d’un

mois, la douane a été pointée de doigt, accusée de modifier « de manière unilatérale et illégale la base de calcul du droit des douanes qui est la valeur transactionnelle ».

Si les commerçants reconnaissent que l’installation d’un scanner à la douane est un investissement « bénéfique et extrêmement utile pour la sécurité du pays et la lutte contre les trafics de drogues et autres produits illicites », ils considèrent en revanche que le coût d’amortissement de cet outil ne doit pas être supporté par les importateurs car, selon eux, il vient « renchérir les produits et par ricochet une hausse de l’inflation ».

TM

BRÈVES

Samra, la Diva des Comores reçue à Beit Salam



La Diva Samra reçue par le président Azali.

L’emblématique chanteuse comorienne Samra a été reçue hier lundi par le Président de la République, au Palais Présidentiel de Beit Salam. Selon un communiqué de la présidence, plusieurs sujets ont été abordés entre Azali Assoumani et l’artiste comorienne, notamment la situation des comoriens de l’étranger, le détachement progressif des valeurs comoriennes et l’éducation de nos enfants en milieu étranger. Mais surtout il était question du rôle de l’artiste comorien dans le développement économique et le rayonnement des Comores, précise la même source. Samra aurait fait des propositions concrètes dans la mobilisation des artistes comoriens pour la promotion de l’image des Comores dans le monde. Quant au locataire de Beit Salam, il aurait aussitôt donné des instructions pour un suivi. « J’ai beaucoup d’ambition pour la diaspora comorienne et son rôle dans les Comores de demain. Et les quelques agitations ici et là, n’ont en rien entamé cette détermination à composer avec les comoriens de l’étranger. J’avais une stratégie sur 2 axes (les opérateurs économiques et les élus locaux) et vous venez Madame d’en rajouter un 3ème, le monde des artistes. Je suis preneur » a dit le Président Azali.

Un cimentier de 180m de long a failli échouer à la partie sud du port de Moroni.

Mercredi 15 Janvier dernier, après avoir été positionné au poste de mouillage par un pilote du port de Moroni, un bateau transportant du ciment a rencontré un vent fort NW qui a dégénéré pendant quelques heures. Et le navire a commencé à draguer son ancre. Le Comandant du bateau a voulu lui-même essayer de repositionner le bateau sans la présence d’un pilote local. Par mauvaise chance, le Comandant a essayé à plusieurs reprises et il a fini par causer un problème de machines qui a donné un black-out. Le cimentier drift vers le sud Est du port et s’approchait à quelque mètre de la côte. Il a enfin utilisé son ancre pour sauver le bateau à une distance de 40 mètre de la côte (Source, Economie bleue aux Comores, sécurité maritime).

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CBD)

Un regard sur l'actuelle secrétaire Exécutive, un parcours exemplaire

Suite à la démission de l'ancienne secrétaire exécutive de la Convention Cristiana Pasca Palmer, Mme Elizabeth Maruma Mrema, une ressortissante de la République-Unie de Tanzanie, a été nommée Secrétaire exécutive par intérim de la Convention sur la diversité biologique (CDB) depuis le 1er décembre 2019.

Dans sa biographie publiée dans le site de la CDB, on apprend que Mme Mrema était directrice de la Division du droit au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et travaillait avec le PNUE depuis plus de deux décennies. Avant de rejoindre la Division du droit en juin 2014, elle était directrice adjointe de la division des écosystèmes, en charge de la coordination, des opérations et de la mise en œuvre des programmes à partir de 2012 et pendant un an, elle a également été directrice par intérim de la même division. En 2018, en plus de ses responsabilités de directrice de la Division du droit, elle a égale-

ment été directrice par intérim de la Division des services ministériels.

En 2007, elle a reçu le tout premier prix du meilleur gestionnaire de l'année à l'échelle du PNUE, intitulé Prix du personnel du Baobab du PNUE, pour ses performances exceptionnelles et son dévouement à la réalisation des objectifs de l'Organisation. En 2009, elle a été nommée Secrétaire exécutive du PNUE / Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), Secrétaire exécutive par intérim du PNUE / ASCOBANS et Secrétaire exécutive intérimaire de l'Accord PNUE / Gorilla, tous basés à Bonn, en Allemagne, et a occupé ce poste jusqu'en 2012, puis a rejoint la Division PNUE / Ecosystèmes à Nairobi, au Kenya.

Le travail de Mme Mrema au PNUE s'est concentré sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois environnementales aux niveaux national, régional et international, entre autres. Au fil des ans, elle a occupé divers postes de coor-

donnatrice de projets de renforcement des capacités et de conformité et d'application liés au droit de l'environnement et aux conventions multilatérales sur l'environnement. Avant 2009, elle était juriste principale et chef de la Direction du soutien et de la coopération dans les accords multilatéraux sur l'environnement de la division du droit et des conventions de l'environnement, puis juriste principale et chef de la direction de la biodiversité / droit foncier et gouvernance.

Avant de rejoindre le PNUE, Mme Mrema a travaillé pour le Ministère tanzanien des affaires étrangères et de la coopération internationale et a quitté en tant que conseillère / conseillère juridique principale. Pendant son mandat au ministère, elle a enseigné le droit international public et la diplomatie de conférence au Centre tanzanien pour les relations étrangères et la diplomatie. Actuellement, elle est chargée de cours bénévole à l'Université de Nairobi - Faculté de droit, et dans le passé à l'Organisation internationale de



droit du développement, Rome, Italie.

Avocate et diplomate de carrière avec LLB (Hons) de l'Université de Dar-es-Salaam, Tanzanie, LLM de l'Université Dalhousie, Halifax, Canada et Diplôme d'études supérieures en relations internationales et diplomatie (Summa Cum Laude) du Center of Foreign Relations and Diplomatie à Dar-es-Salaam, Tanzanie. Mme Mrema a publié des

articles sur le droit international de l'environnement, le respect et l'application des conventions et développé plusieurs outils de négociation d'accords multilatéraux sur l'environnement, des manuels et des directives actuellement utilisés par le PNUE dans ses programmes de renforcement des capacités.

Mmagaza

LIBRE OPINION

Explosion des prix des produits agricoles

La question est récurrente. Manger comorien devient de plus en plus difficile : un luxe pour amateurs aisés. La situation devient critique durant les périodes de ramadan. Elle est particulièrement tendue ces dernières semaines. Ce qui a conduit le ministère de l'économie à tenir une réunion avec divers acteurs : la chambre d'agriculture, la chambre de commerce, la fédération comorienne des consommateurs, etc. Al Fajr n°1433 du 13/01/2020 en a brossé un compte-rendu inquiétant.

Le diagnostic établi : flambée des prix due à la pénurie des produits, non respect des prix fixés par le gouvernement. Solution préconisée : importer massivement de Tanzanie pour détendre le marché et renforcer le contrôle des prix !?

Une fuite en avant manifeste qui en rappelle d'autres. Comme d'habitude, on se débarrasse des problèmes. Cela fait penser aux déchets : on a changé de déchetterie chaque fois que la situation devenait intenable. Ce fut d'abord Séléa puis l'ancien aéroport Moroni-Iconi puis des containers puis Itsundzu, etc. On croit pouvoir toujours trouver un échappatoire ! Une stratégie irresponsable qui mène tout droit au mur.

L'accroissement des importations aura des graves répercussions économiques : accroissement du déficit d'une balance des paiements déjà mal en point, coup de massue sur l'agriculture vivrière comorienne. Avec pour conséquen-

ce ultime : des producteurs qui risquent de voir leur pauvreté s'aggraver, etc. Les déclarations du président Azali sur l'autosuffisance alimentaire seraient-elles uniquement de la propagande mensongère ?

Le principal maillon à saisir pour booster la production des produits alimentaires dans le pays doit être recherché dans le système de distribution. C'est avant tout un problème de logistique : collecter les produits, les transporter vers les lieux de vente et accroître ainsi les revenus des paysans. C'est la seule façon d'inciter les agriculteurs à produire plus, d'inciter des jeunes à épouser les métiers de l'agriculture, etc. Malheureusement l'État ne semble pas vouloir se saisir de cette question. Les grands commerçants du pays ne semblent pas comprendre les bénéfices qu'ils peuvent tirer en investissant sur un système de distribution à grande échelle.

Le pays ploie donc sous un système de distribution spontané, générateur de pénurie. C'est aux producteurs de transporter, individuellement via les transports classiques, leurs produits vers les marchés. Un parcours de combattant du champ au village puis du village vers les villes. Sur le marché, le producteur se trouve confronté à des revendeuses qui fonctionnent à la journée (elles ne disposent pas de capacité de stockage), qui bénéficient d'une grande expérience et qui savent s'appuyer sur leur posi-

tion et sur leur situation pour peser sur les prix dans un jeu particulier sur l'offre et la demande dont la règle principale est d'organiser subrepticement la pénurie.

Quelle peut être la réaction des paysans comoriens ? Selon Alfajr, Momo président de la Chambre d'Agriculture, au lieu de résister à

ce sabotage de l'agriculture vivrière comorienne, serait favorable aux importations tanzaniennes. Le SNAC, (Syndicat National des Agriculteurs Comoriens) sera-t-il capable de défendre fermement et intelligemment les intérêts des paysans ? Rien ne permet de le croire. Aucune issue en vue. La

société comorienne semble complètement démunie. Il semble ne plus comporter d'intelligentsia. La tendance est au pillage des deniers publiques avec en prime l'inertie des grands mariages. A quand le sursaut ?

Idriss



COOP-CA MECKMORONI

Société coopérative avec Conseil d'Administration MECK-MORONI
B.P 877, Moroni Route de la Corniche, Ngazidja –Union des Comores
Tel: (+269) 773 27 28 / (+269) 773 82 83

Avis de recrutement

Direction Exécutive
S. Ressources Humaines

La MECK-Moroni est une coopérative d'épargne et de crédit à but non lucratif dont l'objectif est la lutte contre la pauvreté en favorisant l'inclusion financière des plus modestes. Elle apparaît aujourd'hui comme le leader de la finance solidaire en Union des Comores. En effet la Meck-Moroni a connu au cours des dernières années une croissance soutenue, portée par une proximité culturelle et géographique, une gouvernance démocratique et transparente, et des produits simples et accessibles au plus grand nombre.

Dans le cadre de son développement, un projet de changement du système d'information a été lancé depuis plusieurs mois. Pour préparer la migration et accompagner les utilisateurs, la Meck Moroni souhaite recruter un infor-

maticien qui va accompagner la Direction dans cette étape décisive.

1- Missions

Les principales missions de l'informaticien s'articuleront autour de 4 axes : 1-Assurer la gestion du parc informatique 2- Assurer la gestion du Core Banking 3- Développer des applications métiers complémentaires et les maintenir 4- Garantir la disponibilité de la documentation et des procédures informatiques

L'avis de recrutement détaillé est consultable sur www.meck-moroni.org/opportunites et sur la page Facebook Meck Moroni Officiel. Il précise les activités du poste, les compétences, l'expérience, les pièces à fournir et les qualifications requises.

2- Dépôts des dossiers :

Les dossiers des candidatures doi-

vent être adressés à la Directrice Exécutive, sous pli fermé portant la mention : « **Recrutement + (poste à pourvoir) Exemple : « Recrutement Informaticien »** »
** Date limite lemercredi 29 janvier 2019 à 14h00mn
** Lieu : Service Administratif/Ressources Humaines de la Meck-Moroni
Direction Exécutive de la Meck Moroni – Hankounou
Tel : 773 27 28 / 773 82 83

N.B

- Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite ne sera pas examiné.
- Tout dossier déposé ne pourra nullement être retiré.
- Toutes les étapes de sélections vont se dérouler aux Comores.
- Seuls les candidats retenus seront contactés.
- Les candidats doivent être de nationalité Comorienne.

FOOTBALL, COUPE DE LA LIGUE, NGAZIDJA

Face à Bonbon Djema, Jacm déjoue les pronostics (6-5)

Le samedi 18 janvier Bonbon Djema de Moroni avait affronté Jacm de Mitsoudje. Pendant le temps réglementaire, ces deux prétendants au trophée s'étaient neutralisés (1-1). A la séance de tirs au but, les visiteurs se distinguent : 1ère série (4-4), et 2e, (1-0). Jacm valide ainsi ses tickets pour la suite du marathon.

Ngazidja, la compétition comptant pour l'édition 2020 de la Coupe de la Ligue bat son plein. Les gradins et les tribunes de stade de Moroni sont bondés de duel en duel. Les deux premiers demi-finalistes sont connus. Il s'agit d'Étoile des Comores de Noumadzaha Bambao, vainqueur d'Apaches club de Mitsamiouli (2-0). Le 2e s'est démarqué le samedi 18 janvier 2020, après la confrontation de deux frères rivaux au championnat régional, Bonbon de Djema

de Moroni et Jacm de Mitsoudje.

Le match a débuté en trombe. Des occasions quasi nettes sont créées ici et là. Le 1er but, œuvre d'un exploit individuel de Narcice, attaquant de Bonbon Djema, a été marqué aux temps additionnels de la 1ère partie (46e, 1-0).

A la reprise, au 1er quart d'heure, Jacm remet les pendules à l'heure grâce au tonus de Léonard (48e, 1-1). Ce score à égalité pousse l'arbitre central à procéder à la fatidique séance de tirs au but. Dans cet ultime face-à-face, les ambassadeurs de Mitsoudje ont réussi à se démarquer : 1ère série (4-4), et 2e, (1-0). Ainsi, Jacm valide ses tickets pour la suite du marathon.

Pourtant, les analystes sportifs, considérant la rayonnante place qu'occupe Bonbon Djema (1er en D1, phase aller) l'ont classé parmi les favoris de la compétition. Mais, c'était sans compter avec la détermination



JASM de Mitsoudje

tion de Jacm. « Bien qu'on avait relativement dominé la partie, j'admets la défaite de mon équipe. Certaines erreurs tactiques ont perturbé notre jeu. L'état d'esprit du groupe était

stable. Nous allons continuer de nous préparer pour être performants dans les autres échéances, notamment le championnat des Comores, phase régionale, et même nationale,

et à la Coupe des Comores », avait déclaré, un sympathisant des Moroniens.

Bm Gondet

VOTRE SANTÉ

Bactéries résistantes : l'OMS alerte sur le manque de nouveaux antibiotiques

"Jamais la menace de la résistance aux antimicrobiens n'a été aussi immédiate et le besoin de solutions plus urgent." C'est ce que Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 17 janvier dans un communiqué à l'occasion de la publication de deux nouveaux rapports sur le manque d'antibiotiques en développement.

Selon l'OMS, ce manque menace la lutte contre la propagation des bactéries résistantes aux médicaments, qui tuent chaque année des dizaines de milliers de personnes dans le monde.

Les nouveaux médicaments "apportent peu d'avantages"

Si "de nombreuses initiatives sont en cours pour réduire la résistance", la démarche n'est pas suffisante, avance Tedros Adhanom Ghebreyesus. "Nous avons aussi besoin que les pays et l'industrie pharmaceutique s'impliquent davantage et apportent des fonds durables et de

nouveaux médicaments innovants", ajoute-t-il.

Pour contrer la résistance, l'OMS appelle donc au développement de nouveaux antibiotiques, mais ce processus est compliqué et coûteux. Actuellement, les 60 nouveaux médicaments qui sont en train d'être développés, dont 50 anti-

biotiques, pour traiter les agents pathogènes "apportent peu d'avantages par rapport aux traitements existants et seulement deux ciblent les bactéries les plus résistantes" déplore l'OMS.

D'autres médicaments plus novateurs sont eux à l'étape (...)

(Franceinfo)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)

UNION DES COMORES

Projet d'Appui à l'Entreprenariat des Jeunes au Comores (YES-Com)

Microfinance Islamique

SERVICES DE CONSULTANTS

Mode de financement : Prêt concessionnel et Don

N° de Financement : COM-1003

La Meck-Moroni (MM) a reçu un financement du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Entreprenariat des Jeunes aux Comores (YES-Com) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant.

Les services comprennent le développement d'une offre de Microfinance Islamique pour la Meck-Moroni, la formation des salariés et des parties prenantes du programme et la fourniture de l'expertise nécessaire pour faire adapter le système d'information et de gestion de la Meck-Moroni pour être en mesure de traiter aisément les nouveaux produits islamiques. Le cabinet aura également comme mission de réaliser des

études de faisabilité dans les différentes chaînes de valeurs agricoles et de proposer les projets d'investissements les plus pertinents.

La mission doit se dérouler dans une période de 4 mois, au maximum, suivant le début de la mission qui est prévu durant le second trimestre de 2020.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : 07:30 à 15:00 du lundi au jeudi, 07:30 à 11:30 le vendredi et 07:30 à 12:00 le samedi, heure locale.

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées (en personne ou par courrier, télécopie ou courriel) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 05 février 2020.

Adresse de la Meck-Moroni :

À l'attention de : Mouhssine NASSUR CHEIKH, Directeur du Programme YES-Com
B.P 877, Moroni Route de la Corniche,
Ngazidja – Union des Comores
Tel : (+269) 773 27 28 / (+269) 773 82 83

Courriel : meck-moroni@comorestelecom.km copie : mouhssine.nassur@u-meck.org ou mouhssinenassur2016@gmail.com

Les termes de Références sont disponibles sur le Site Internet :

<https://meck-moroni.org/assets/files/YES-Com%20TdR%20Consultant.pdf>

Sagesse comorienne

Yahala nayi tsolala pwayi
Qui fait mal
(son lit) couche mal
**Comme on fait son lit,
on se couche**

L'Angola veut remettre la main sur Isabel dos Santos, accusée d'avoir pillé son pays

La justice angolaise a averti lundi qu'elle utiliserait "tous les moyens" pour ramener la milliardaire Isabel dos Santos en Angola, après la publication d'une enquête internationale accusant la fille de l'ex-président Jose Eduardo dos Santos d'avoir "siphonné les caisses du pays".

Dimanche soir, le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a dévoilé une série de documents qui mettent en lumière les montages financiers mis en place par Mme dos Santos pour, dit-il, détourner l'argent des sociétés publiques du pays.

Mme dos Santos, 46 ans, a aussitôt nié ces allégations sur les réseaux sociaux et dénoncé des "mensonges".

Déjà baptisée "Luanda Leaks", le travail des 120 journalistes issus d'une vingtaine de pays de l'ICIJ est venu confirmer celui de la justice angolaise, qui enquête aussi sur les "affaires" de celle qui est baptisée la "Princesse" dans son pays.

"Nous utiliserons tous les moyens possibles et nous activerons tous les mécanismes internationaux pour ramener Isabel dos Santos dans le pays", a déclaré lundi le procureur général Helder Pitra Gros à Luanda.

Ses services, a ajouté le magistrat, ont demandé "le soutien international du Portugal, de Dubaï et d'autres pays" pour obtenir le retour d'Isabel dos Santos, qui vit essentiellement entre Londres et Dubaï.

Le mois dernier, un tribunal de Luanda a bloqué les comptes bancaires et des avoirs angolais d'Isabel dos Santos.

La justice angolaise la soupçonne d'avoir détourné, avec son époux d'origine congolaise Sindika Dokolo, plus d'un milliard de dollars des comptes des entreprises publiques Sonangol (pétrole) et Endiama (diamant) pour nourrir ses affaires privées.

- Piratage -

Mme dos Santos a démenti ces allégations et affirmé ne jamais avoir été informée des poursuites lancées contre elle.



Le procureur général l'a contredite lundi en affirmant qu'elle avait "reçu un jour notre notification (de poursuites) et la nuit suivante elle a quitté le pays", sans préciser de dates. "Les raisons pour lesquelles elle n'a pas répondu à nos notifications sont très claires".

Fondée sur l'exploitation de 715.000 documents piratés dans les ordinateurs de la société de gestion financière d'Isabel dos Santos basée au Portugal, l'enquête des médias internationaux, dont la BBC, le New York

Times et Le Monde, semble accabler la femmes d'affaires angolaise.

Grâce à ce que Le Monde décrit comme une "nébuleuse composée de 400 sociétés identifiées dans 41 pays", Isabel dos Santos avait mis en place un véritable "schéma d'accaparement des richesses publiques".

L'enquête de l'ICIJ révèle que des grands cabinets d'audit et de conseil internationaux comme PwC et Boston Consulting Group, ont "apparemment ignoré les signaux d'a-

larme", en l'aidant à cacher des biens publics.

L'investigation s'appuie sur des lettres censurées qui montrent comment de grands noms chez les consultants ont cherché à lui ouvrir des comptes bancaires non transparents.

Dans un communiqué, PwC a dit avoir "immédiatement" lancé une enquête et "pris des mesures pour cesser tout travail en cours pour des entités contrôlées par des membres de la famille dos Santos".

Début janvier, la justice portugaise a elle aussi annoncé l'ouverture d'une enquête sur la femme d'affaires, qui détient des intérêts dans de nombreuses entreprises du pays, pour blanchiment d'argent public.

- Vendetta familiale -

Celle qui est fut proclamée comme la première milliardaire d'Afrique par le magazine américain Forbes en 2013, a elle-même dénoncé auprès de BBC Afrique une "chasse aux sorcières", destinée à les discréditer, elle et son père.

(Afp)

MOHÉLI

PLUS VRAIE QUE NATURE



— NOS VOLS —
3/sem. depuis MORONI
2/sem. depuis MAYOTTE

 **AB Aviation**

www.flyabaviation.com